



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Artisanat

Question écrite n° 5089

### Texte de la question

M. Pierre Albertini attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la réduction inquiétante des crédits alloués au commerce et à l'artisanat depuis 1987. Le budget du ministère est en 1993 et en francs constants à un niveau inférieur à celui de 1986. Il a regagné, toujours en francs constants, de 19 p. 100 entre 1986 et 1992, et ne représente plus que 0,046 p. 100 du budget de l'État. Ce désengagement de l'État pénalise fortement les efforts d'adaptation et de développement menés par les compagnies consulaires et les organisations professionnelles de ces secteurs importants pour le tissu économique national. En conséquence, il demande une meilleure prise en compte de l'importance, dans le budget 1994 de l'État, des financements nécessaires aux besoins d'accompagnement des petites entreprises artisanales et commerciales.

### Texte de la réponse

Le ministre des entreprises et du développement économique a eu l'occasion au niveau national d'aborder l'ensemble de cette importante question avec les intéressés. Il s'est attaché à leur assurer que, dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 1994, le volume des crédits, toutes aides confondues, destinés à financer la politique structurelle d'adaptation des entreprises artisanales à l'économie moderne serait maintenu à un niveau permettant de poursuivre l'action engagée. D'autre part, une plus grande souplesse dans la gestion de ces crédits donnera aux chambres de métiers et aux organisations professionnelles des moyens mieux adaptés pour assumer leur mission. L'examen du crédit de son département ministériel, lors de la prochaine session parlementaire, sera l'occasion d'évoquer l'ensemble de cette question.

### Données clés

**Auteur :** [M. Albertini Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5089

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 août 1993, page 2515

**Réponse publiée le :** 27 septembre 1993, page 3224